

Le 14 Décembre 2021

VISITES DES MINEURS EN EHPAD/USLD

Afin de limiter le risque infectieux COVID, les règles conditionnant les visites des mineurs sont les suivantes :

- ❖ Pour les visiteurs de plus de 12 ans : le Pass Sanitaire valide est exigé
- ❖ Pour les visiteurs âgés entre 4 et 12 ans : le résultat négatif d'un test PCR ou salivaire ou antigénique de moins de 48 heures est exigé
- ❖ Pour les visiteurs de trois ans et moins : Compte tenu de la difficulté d'effectuer les tests sur les enfants de cette tranche d'âge, il est fortement recommandé d'éviter les visites
- ❖ Les enfants de 6 ans et plus doivent nécessairement porter un masque chirurgical.



Le Directeur,

Patrick REMY.